

Biganos, le 28 janvier 2022

Monsieur Patrick BESNARD
14 ALLEE DE CARDOLLE
APPARTEMENT E101
33980 AUDENGE

Dossier suivi par : Clément HAPPE

N/Réf.: CH/MB 151647

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : nuisances sonores – stand de tir

PJ : rapport de mesurage

Monsieur,

J'ai été saisi de plusieurs plaintes de voisinage concernant les nuisances sonores provoquées par l'activité du stand de tir de l'association de tir audengeoise sise chemin de Crabitère à Audenge.

Des mesures de bruit ont été effectuées en limite de propriété des plaignants, le 14 janvier 2022.

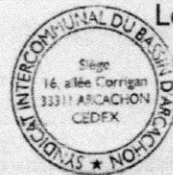
Vous trouverez, ci-joint, le rapport de mesurage qui a été établi. Comme vous pouvez le constater, le bruit émis par l'activité du stand de tir de façon globale produit des émergences supérieures aux émergences limite réglementaires en plusieurs points du lotissement existant.

Cette situation constitue une infraction aux dispositions prévues dans les articles R1336-4 à R 1336-11 du Code de la Santé Publique relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir y remédier dans les meilleurs délais. Je vous demanderais de bien vouloir me communiquer, sous 15 jours calendaires à réception de la présente, les dispositions que vous comptez prendre.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange, précisant qu'un agent du Service d'hygiène a déjà essayé de vous contacter par téléphone sans y parvenir.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Directeur Général Adjoint,
Le Directeur du Service d'Hygiène
et de Santé,



Yohan ICHER

Courrier également adressé à :

- Monsieur Patrick BESNARD, Président, Association de Tir Audengeoise, Mairie d'AUDENGE, 24 Allée ERNEST DE BOISSIERE 33980 AUDENGE
- L'adresse mail de M.Patrick BESNARD : pbesnard34@gmail.com

